

## LE BILAN D'UNE GREVE NE SE CALCULE PAS EN \$\$\$

A la suite du règlement de la grève des employés de la Cie Ford du Canada à Windsor, Oakville et Etobicoke, dans la banlieue de Toronto, après un arrêt de travail de 112 jours, la presse capitaliste n'a pas manqué de verser des larmes de crocodiles sur les pertes qu'ont subies les ouvriers à cause de cette grève.

Le journal LA TRIBUNE de Sherbrooke y va de son couplet anti-syndical en ajoutant que si les ouvriers avaient été libres d'agir à leur guise, ils seraient retournés au travail bien avant.

LA TRIBUNE prétend que "des milliers d'ouvriers, soutiens de famille, ont appris que les liens de solidarité qui unissent les travailleurs enrégimentés dans certaines unions offrent moins d'avantage que d'embarras, plus d'embêtements sérieux que de sécurité.

De son côté, le quotidien de Montréal, MONTREAL-MATIN, propose à la méditation de ses lecteurs la prose capitaliste du GLOBE and MAIL de Toronto qui affirme que la grève est désuète.

"En vaut-elle la peine, se demande Montréal-Matin? Les ouvriers de Ford doivent connaître, même s'ils refusent de le reconnaître la réponse à cette question. Comme résultat de leur grève de quinze semaines, ils ont perdu en salaires \$11 millions, soit plus de \$1,000 par homme. Et qu'ont-ils en retour? Il n'y aura pas un cent de plus dans leur enveloppe de paye pour leurs prochaines 20 semaines. Après cela, durant une année entière, seulement quatre cents de plus par heure, ou \$1.60 pour une semaine de quarante heures. (...)

"En tenant compte de ce que chacun a pu gagner et en se montrant aussi optimiste que possible, la grève ne valait pas la perte de quinze semaines de paye pour les ouvriers." (...)

Voilà comment l'on s'y prend pour dénaturer les gestes que posent les ouvriers lorsqu'ils déclarent la grève; voilà bien des tactiques chères à ceux qui veulent faire croire que les syndicats ouvriers ne protègent pas les membres comme ils le devraient. Et l'on va jusqu'à ajouter que même la grève est inutile du fait que ce que l'on y gagne, on aurait pu l'obtenir par la simple persuasion.

Nous avons déjà expliqué que c'est une erreur de faire le bilan d'une grève en additionnant le nombre des heures de travail perdues, le nombre de piastres que les ouvriers ont perdu en se mettant en grève.

Les ouvriers ne se mettent pas en grève pour le plaisir de la chose et s'ils calculaient seulement en dollars les gains immédiats qu'ils réalisent par la grève, il n'y aurait jamais de grève, il n'y en aurait jamais eu, non plus. Mais comment expliquer que des grèves éclatent depuis l'existence du mouvement ouvrier, que dans chaque ville, des syndicats déclarent la grève à tour de rôle?

Sans doute que le mouvement ouvrier a mis en ces dernières années, un fort accent sur les questions monétaires. Non pas parce que les organisations syndicales croient en la primauté de l'argent comme ceux qui proclament que les grèves sont désuètes, mais parce que la première fonction du syndicalisme, c'est de défendre les intérêts économiques des travailleurs, non comme une fin en soi, mais comme un moyen de mieux vivre socialement et moralement.

Mais pour réaliser ces buts ultimes, il n'y a pas que les signes de \$\$\$ à considérer.

Pour mieux vivre, le travailleur a besoin de la sécurité de son emploi, de la protection contre la maladie, de la protection contre l'arbitrage dans les cas de promotions, de transferts, de démotion; le travailleur a aussi droit au repos, à la culture, à la sécurité de son syndicat qui reste sa seule arme de défense et de promotion.

Prenez des exemples: après trois mois de grève, les travailleurs de Ford ont gagné plus de 11 cents en augmentation de salaire et en bénéfices marginaux. Cela constitue certainement un gain même s'il ne se concrétise effectivement que des mois plus tard.

Mais il y a plus. Les travailleurs de Ford ont aussi gagné le droit de négocier collectivement pour toutes les usines de Ford en Ontario. Ce gain consolide les forces syndicales pour les négociations futures.

Une nouvelle clause garantit aussi les travailleurs contre la perte de leur emploi lorsque ce dernier est transféré dans une autre usine. Dorénavant, chaque employé pourra suivre son emploi si ce dernier va dans une autre localité. Il faut se rappeler que sur les 3,800 emplois transférés de Windsor à Oakville en 1953, seulement 340 travailleurs ont gardé leur emploi.

Un autre gain, c'est celui de la sécurité syndicale qui oblige tous les employés à faire partie du syndicat; les travailleurs n'ont pour défense que leur syndicat et ils comprennent que cette arme doit être la plus efficace possible.

Prenez le cas de la Dominion Oilcloth. Les grévistes ont sans doute perdu environ \$450,000 en salaires pendant leurs 13 semaines de grève.

Mais ils ont gagné une augmentation de 9 cents l'heure que leur refusait la DOC et une rétroactivité de quelque \$100.00 par gréviste, en plus d'autres avantages économiques.

Mais ce qu'ils ont gagné, c'est le respect de tous. Désormais la DOC y songera deux fois en refusant carrément les demandes syndicales; désormais la DOC devra traiter avec des hommes qui ont pris conscience de leur force, avec des travailleurs qui veulent être traités comme des personnes humaines, qui veulent savoir le pourquoi de telle classification, le pourquoi de telle différence de salaire pour un travail identique.

Jean Robert Ouellet, vice-président de la CTCC disait l'autre jour devant l'une de leurs assemblées quotidiennes pendant la grève:

"Surtout ne pensez pas aux piastres que vous perdez actuellement, mais songez plutôt au sort qui serait le vôtre pendant le reste de votre vie si vous n'aviez pas résisté à la compagnie. Lorsque l'heure de la victoire sonnera, vous serez considérés comme des hommes et vous aurez mérité la reconnaissance de vos familles, de vos enfants et de toute la classe ouvrière."

**Victoire syndicale  
à la Dominion Oilcloth  
et Barry & Staines**

(Lire en pages 4-5)



VOL. XXXI — No 5

MONTREAL, 11 FEVRIER 1955

# QUI A RAISON: M. McCANN OU M. DUPLESSIS?

**LE 2 FEVRIER L'HON. M. McCANN, MINISTRE DU REVENU, DIT QUE, SEULS, LES SALARIES QUI PAIENT ACTUELLEMENT UN IMPOT PROVINCIAL POURRONT DEDUIRE LE 10 p. 100 — LE 3 FEVRIER M. DUPLESSIS DECLARE QUE LES SALARIES NON TOUCHES PAR L'IMPOT PROVINCIAL AURONT LE DROIT DE GARDER POUR EUX L'ALLEGEMENT DE 10 P. 100 ACCORDE PAR OTTAWA**

Les contribuables de la province de Québec ne savent plus sur quel pied danser par suite de deux déclarations contradictoires au sujet de l'impôt. Des nouvelles en provenance d'Ottawa nous disent que seuls les contribuables mariés touchant plus de \$3,000 par année auront droit de faire la déduction de 10 p. 100 tandis que d'autres nouvelles en provenance de Québec disent au contraire que ce sont tous les contribuables qui auront droit à cet allègement.

Les deux nouvelles contradictoires ont paru à une journée d'intervalle dans le Montreal Star de Montréal et l'Action Catholique de Québec. Le premier attribue cette déclaration au

Ministre du Revenu, l'hon. M. McCann tandis que le second met l'opinion contraire dans la bouche de l'hon. M. Duplessis.

**Déclaration de l'hon. M. McCann**

D'après Irwin Shulman, correspondant du Montreal Star, le Dr J. J. McCann, aurait fait le 2 février dernier une déclaration devant les membres de la Chambre des Communes à Ottawa au sujet de l'impôt fédéral. Voici l'un des paragraphes de l'article en question paru le 3 février dernier.

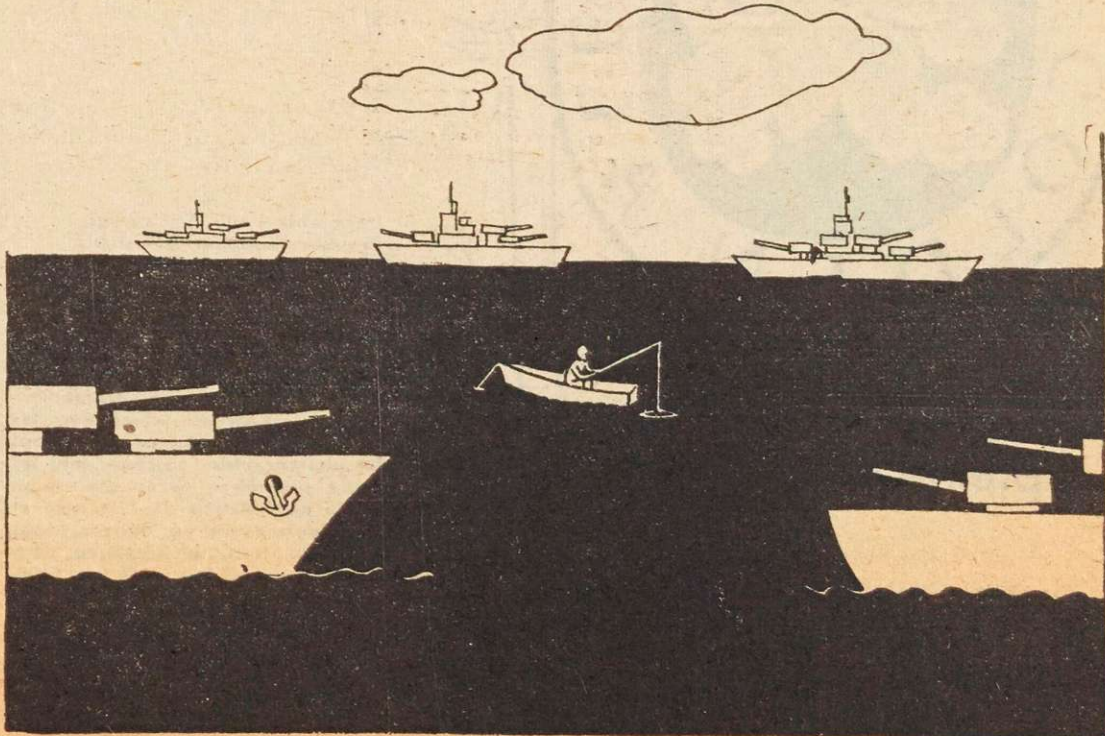
"Le Département du Revenu National dit que le privilège de déduire soit 10 p. 100 ou le montant de la taxe provinciale jusqu'à 10 p. 100 de l'impôt fédéral ne s'applique pas indistinctement à tous les contribuables de la province de Québec. Il s'appliquera uniquement aux Québécois qui ont payé un

impôt provincial en 1954 et le gouvernement a l'intention de scruter attentivement toutes les feuilles d'impôt afin de déterminer quels sont ceux qui étaient ou n'étaient pas dans cette catégorie.

"Alors que l'exemption personnelle et celle des personnes mariées sont de \$1,000 et de \$2,000 respectivement par la loi fédérale, les exemptions équivalentes sont plus élevées dans la province de Québec — \$1,500 et \$3,000 — et le gouvernement sera ainsi capable de découvrir si le contribuable devait acquitter un impôt provincial". Si nous comprenons ce langage, cela signifie que les contribuables célibataires qui gagnent moins de \$1,500 mais plus de \$1,000 devront payer la totalité de leur impôt au gouvernement fédéral et ne pourront pas jouir de la réduction de 10 p. 100 dont jouissent ceux qui

(Suite à la page 2)

**Pourquoi une marine d'escorte?...**



Quand nous n'avons plus de marine marchande?



## LES EXIGENCES MORALES EN FAIT DE BILAN

Analysant la question du prêt à intérêt dans la "Chronique Sociale de France", M. le chanoine Pierre Tiberghien, parle des fonctions des actionnaires et des obligataires dans l'entreprise pour en venir à la conclusion que le prêteur d'argent devient un associé dans l'entreprise et que sa rémunération ne devrait pas être incluse dans les frais généraux, pas plus d'ailleurs que les amortissements et les primes d'assurance :

Le propriétaire d'argent a droit à un profit à titre d'associé. Dès lors, l'intérêt de l'argent apparaît comme une participation aux bénéfices. Quel retournement dans un bilan si, au lieu de mettre l'intérêt de l'argent dans les frais généraux, comme il conviendrait s'il était un loyer d'argent, on le plaçait, après toutes les dettes payées, y compris la dette sacrée due au salaire !

Je sais bien que M. Bayard déclare que la chose n'a guère d'importance, sous le prétexte que, insérer l'intérêt de l'argent dans les frais généraux, aurait comme seule conséquence, de réduire d'autant le bénéfice. Mais non ! Le droit absolu reconnu au prêteur à un intérêt régulier, sans considération des bénéfices réalisés, réduit aussi le salaire des ouvriers. Il y a là un bénéfice camouflé en frais généraux et ce camouflage trompe jusqu'aux capitalistes eux-mêmes, qui s'imaginent être libérés de leur devoir de mettre les salaires au niveau de la vie humaine, "parce que, disent-ils, ils ne font même pas leurs frais généraux" !

Nous devons même aller plus loin. En vertu de l'axiome "Res perit domino", on ne devrait pas inscrire, dans les frais généraux, les amortissements et les primes d'assurance. En réalité, l'amortissement exprime la volonté du propriétaire d'assurer la continuité de l'affaire en assurant son matériel contre l'usure du temps et les risques inhérents à la propriété. Mais, en ce cas, l'amortissement est l'affaire du propriétaire et devrait figurer au compte "Réserves". Sans doute, l'affaire qui ne ferait pas cette réserve se ruinerait. Mais il s'agit de savoir si, entre un salaire trop bas et un amortissement jugé nécessaire, ce ne sont pas les exigences du salaire qui passent avant les exigences de l'amortissement. La vraie solution consisterait à améliorer la situation économique de l'entreprise. Mais faire passer l'entretien de la matière avant l'entretien de la vie humaine, c'est moralement intolérable.

A la  
bonne vôtre!



"Légèreté" et  
"pleine saveur"

Cette nouvelle étiquette bleue et or est celle d'une bière "légère"... mais qui n'en conserve pas moins toute la saveur, toute la "vigueur" d'une vraie bière.

MOLSON'S GOLDEN ALE BREWERY LIMITED

## MONTREAL

# Les syndiqués rencontrent des groupes des autres classes sociales

Pour la première fois dans l'histoire du syndicalisme à Montréal, les ouvriers organisés dans les syndicats sous l'égide du Conseil Central de Montréal vont prendre contact avec des représentants d'autres groupements sociaux de la métropole.

Cette rencontre qui aura lieu les 26 et 27 février prochain a pour but de permettre aux syndiqués de mieux connaître les buts que poursuivent les autres organismes sociaux et d'étudier la possibilité d'une action commune sur certains problèmes d'intérêt commun à résoudre.

Cette rencontre qui est organisée par le Comité d'Education du Conseil Central de Montréal, vient s'insérer dans tout un programme d'éducation à l'adresse des syndiqués de la métropole.

### Le rôle du syndicalisme

Lors d'une conférence de presse, Jean-Paul Lefebvre, accompagné

d'autres représentants du Conseil Central de Montréal et du Comité d'Education, au cours de laquelle on a dévoilé le programme de ces deux journées d'études, l'assistant directeur du service d'Education de la CTCC, a déclaré que si le rôle premier du syndicalisme, c'est de défendre les intérêts des travailleurs par le moyen de la convention collective, il ne peut se désintéresser des autres problèmes de la vie sociale et de la vie économique.

### Les organismes invités

Six organismes parmi les plus représentatifs de Montréal ont répondu à l'invitation du Comité du Conseil central et ont promis de venir expliquer les buts que poursuivent ces organisations; les représentants de ces associations diront en outre au cours de ces journées d'études quels sont les problèmes qu'ils ont en commun avec les ouvriers et quelle sorte de collaboration serait efficace pour régler les problèmes soulevés.

Parmi ces organismes, l'on remarque la Ligue d'Action Civique

qui sera représentée par M. J.Z. Patenaude; la Chambre de Commerce de Montréal qui sera représentée par M. Jean Allaire; M. Roger Séguin représentera la Société St-Jean-Baptiste; M. L.P. Poulin, l'Union Catholique des Cultivateurs; M. Jean Blais, la Ligue Ouvrière Catholique et M. Emile Girardin, les Caisses populaires de Montréal.

Ces deux journées d'études se dérouleront, comme nous l'avons dit, les 26 et 27 février prochains, au Buffet-Paris, à l'angle des rues Iberville et Rachel, à Montréal.

Mlle Jeanne Boyer, présidente du Comité d'éducation du Conseil Central de Montréal a déclaré que plus d'une centaine de dirigeants syndicaux de Montréal participeront à cette rencontre syndicale.

Dans une édition prochaine, nous donnerons l'horaire et le programme détaillés de ces deux journées d'études.

## GRANBY

# On veut la disparition de la littérature obscène

Dans tous les milieux de Granby, l'on réclame des mesures énergiques du gouvernement fédéral dans le but d'interdire la littérature obscène que l'on qualifie de fléau injustifiable.

Cette campagne lancée à l'instigation du club Richelieu de l'endroit, reçoit actuellement l'appui de toute la population et tous les organismes joignent leur voix dans cette campagne dans le but de demander au gouvernement fédéral de prendre des mesures énergiques.

Ces jours derniers, c'était, comme nous l'avons annoncé, l'Association des Employés de la Nordic Hosiery qui envoyait une requête à ce sujet au premier ministre du Canada, le très honorable Louis St-Laurent et au président du Sénat canadien, l'hon. sénateur Robertson.

Cette fois, c'est le Syndicat national des employés de Granby-Elastic & Textile qui revient à la charge.

Voici le texte de la lettre que le syndicat a envoyé aux honorables St-Laurent et Robertson:

Honorable Louis St-Laurent,  
Premier ministre du Canada,  
Hôtel du Gouvernement,  
Ottawa, Ont.

Honorable Premier Ministre,  
A la lumière de la vague de crimes, qui prend une allure progressive chez la jeunesse canadienne et considérant aussi que les revues ou publications et surtout les photographies obscènes sont les cause premières de la corruption de la dégradation de l'enfance et de l'adolescence au Canada, nous appuyons le Club Richelieu dans leur campagne lancée il y a quelque temps dans le but de demander au Gouvernement de faire interdire toute la littérature obscène.

Nous prions donc le Comité Sénatorial de bien vouloir se remettre à l'étude de ce problème et par se donnée mardi dernier par M.

la nation canadienne. Cette question fut mise en évidence lors d'une assemblée générale du Syndicat National Catholique des Employés de Granby Elastic & Textile Inc., affilié à la C.T.C.C.

Nous sommes d'opinion que si le Gouvernement canadien ne réprime pas ce fléau social injustifiable, la jeunesse canadienne de demain sera mal équilibrée et fera la honte et le deshonneur de toute

Aussi nous espérons que vous tiendrez compte de notre demande, et que vous attacherez beaucoup d'importance à ce problème pour le bien être, et la prospérité de toute la population canadienne.

## QUI A RAISON?...

(Suite de la page 1)

gagnent plus de \$1,500.00; de même les contribuables mariés gagnant plus de \$2,000 mais moins de \$3,000 n'auront pas le droit de jouir de la réduction fédérale de 10 p. 100.

### M. Duplessis affirme le contraire

D'après le compte-rendu du journal l'ACTION CATHOLIQUE de Québec, M. Duplessis aurait justement affirmé des propositions contraires le 3 février devant l'Assemblée législative.

Voici ce que dit l'ACTION CATHOLIQUE:

"Les célibataires gagnant entre \$1,000 et \$1,500 et les gens mariés gagnant entre \$2,000 et \$3,000 continueront à ne rien payer à Québec et garderont pour eux le bénéfice de l'allègement de 10 p. 100 accordé par Ottawa du fait de l'existence de l'impôt provincial, a dit M. Duplessis. Pour d'autres contribuables dont le revenu se situe entre \$3,000 et \$6,000 par année, l'impôt provincial restera inférieur au montant représenté par la réduction fédérale, à cause

des exemptions plus élevées accordées par Québec. Ils garderont la différence pour eux.

### Qu'on se mette d'accord

Nous ne voulons pas mettre en doute les reportages des deux journaux que nous venons de mentionner, mais nous sommes étonnés que ces deux déclarations contradictoires n'aient pas soulevé de commentaires. M. McCann a-t-il déclaré que la déduction de 10 p. 100 ne s'applique qu'à ceux qui doivent payer un impôt au gouvernement provincial, et M. Duplessis a-t-il affirmé que les salariés entre \$2,000 et \$3,000 peuvent garder pour eux le 10 p. 100 d'allègement?

Si le problème est là, il est temps que nos gouvernements se mettent d'accord, au plus tôt. Les problèmes des contribuables sont assez ardues sans que l'on ne vienne leur compliquer les choses en leur proposant deux solutions contradictoires.

Les contribuables qui gagnent entre \$2,000 et \$3,000 sont légion dans la province de Québec, car ils constituent la classe la plus nombreuse des salariés. Et si les articles que nous venons de citer ne sont pas exacts, il serait souhaitable que les intéressés fassent une mise au point au plus tôt.



# LA SEMAINE

## Un député défend les ouvriers de nos chantiers maritimes

Monsieur Auguste Maltais, député du comté de Charlevoix, a pris nettement la défense des travailleurs des chantiers maritimes du Québec et du Canada en général, dans un discours qu'il prononçait à la Chambre des Communes, le 3 février dernier.

Parlant sur le débat sur l'adresse en réponse au Discours du Trône, M. Maltais a demandé au gouvernement canadien de protéger la marine marchande de notre pays qui subit actuellement une concurrence néfaste de la part des navires battant pavillon britannique qui jouissent d'un système de protection par suite de la convention relative à la marine marchande de la Communauté britannique, à laquelle le Canada a souscrit en 1931.

L'on sait que par cette convention, le Canada s'est engagé à réserver exclusivement aux navires battant pavillon britannique et canadien le cabotage sur le St-Laurent et sur les Grands Lacs.

M. Maltais a souligné que cette loi est désavantageuse à la marine marchande canadienne ainsi qu'aux chantiers maritimes de notre pays.

### Concurrence néfaste

M. Maltais a montré la nocivité de la politique actuelle dans les termes suivants :

Cela veut dire, dit-il, qu'un bateau construit en Angleterre et battant pavillon britannique peut venir dans les eaux intérieures du pays et y faire du cabotage, c'est-à-dire transporter de la marchandise d'un lieu intérieur à un autre port intérieur (par exemple, prendre un chargement de blé à la tête des Grands Lacs et le transporter à Montréal).

M. Maltais explique ensuite que "cette liberté de la marine anglaise de faire du cabotage dans nos eaux intérieures risque de placer notre navigation intérieure dans une position très précaire.

"Lorsqu'un marin anglais reçoit un salaire de \$80.00 par mois, le marin canadien, touche pour le même genre de travail, plus de \$200 par mois. Cette différence de traitement entre les marins canadiens et les marins britanniques explique facilement la concurrence injuste qui résulte de l'exploitation d'un navire canadien à celle d'un bateau battant pavillon britannique.

### Les chantiers maritimes

Mais cette situation ne risque pas seulement de faire disparaître

notre marine marchande, mais elle est néfaste aux meilleurs intérêts de nos travailleurs des chantiers maritimes.

"Les bateaux britanniques, dit M. Maltais, coûtent moins cher de construction et peuvent faire effectuer leurs réparations dans les chantiers anglais, où les salaires sont beaucoup inférieurs aux nôtres, ajoutons encore là une différence substantielle au coût de l'exploitation d'un navire britannique par rapport à un bateau canadien, qui doit subir les effets d'une échelle de salaire canadienne bien supérieure à celle du pays concurrent.

### Les remèdes

Comment corriger cette situation qui prive nos marins et les travailleurs de nos chantiers maritimes de leur gagne-pain en même temps qu'elle place notre pays dans une position peu enviable : celle de dépendre de l'étranger pour importer et exporter ses produits.

Le député de Charlevoix touche le bobo du doigt en indiquant au gouvernement fédéral les moyens faciles de régler le problème :

"Je demande au gouvernement, dit-il, de donner, dans le plus bref délai possible, en vertu de la partie X de l'article 24 de la convention, un avis aux gouvernements de toutes les autres parties de la Communauté des Nations britanniques de son intention de modifier les termes de la convention relative à la marine marchande de la Communauté britannique de soumettre à certaines exigences le cabotage dans les eaux canadiennes, tout navire ne battant pas pavillon britannique."

### Des exemples

Cela serait-il contraire à ce qui se pratique dans les autres pays ? Poserions-nous un geste injuste à l'endroit de la marine marchande des autres pays en réservant le cabotage aux navires canadiens ?

M. Maltais prétend que non et il cite plusieurs exemples de ce que font les autres pays pour protéger leur marine marchande ainsi que tous les travailleurs qui dépendent de la marine marchande et des chantiers maritimes.

L'Australie et la Nouvelle-Zélande, tous deux des pays de la Communauté britannique exigent que les navires étrangers qui veulent faire du cabotage dans les eaux intérieures paient à leurs marins des salaires conformes à l'échelle établie dans leur pays avec le résultat que le cabotage dans ces pays est réservé aux navires nationaux.

Les Etats-Unis vont encore plus loin en limitant leur cabotage aux bateaux strictement américains, construits aux Etats-Unis et arborant le drapeau américain.

Enfin M. Maltais souligne que la marine marchande est la seule entreprise du genre au Canada qui doit subir une concurrence injuste. Par exemple, il rappelle que l'aviation commerciale canadienne est amplement protégée puisque les avions commerciaux étrangers n'ont pas le droit de prendre de la marchandise sur le sol canadien pour la transporter à un autre endroit du Canada sans payer un droit suffisant à protéger notre aviation commerciale. En concluant M. Maltais se demande pourquoi notre marine marchande ne pourrait pas être protégée, afin de mieux servir les intérêts canadiens tout comme notre aviation commerciale.

## SUR LA SCENE MONDIALE



Pierre Mendès-France

Son cabinet est renversé



Nikolai Bulganin

Il succède à Malenkov



George Malenkov

Il donne sa démission

## Nouveau record de santé au Canada

Le Canada a établi plusieurs nouveaux records de santé en 1953, d'après le Bureau national des Statistiques. Les taux de décès et de mortalité infantile ont atteint une nouvelle baisse, tandis que le taux d'augmentation des naissances a atteint son plus haut point.

Le dernier taux de décès, 8,6 sur 1000 de population, place le Canada en troisième position dans le monde entier, avec seulement deux pays, les Pays-Bas (7,3) et la Norvège (8,3) qui ont les meilleurs records. Tandis que la mortalité infantile atteignait une nouvelle

baisse de 35 sur 1,000, le Canada demeurait encore bien bas sur la liste mondiale.

Depuis la guerre, le Canada a maintenu un taux de naissance considérablement plus élevé comparé aux autres pays de même développement. En 1953, il s'est élevé à 28,2 comparé à 27,9 l'année précédente. Quoique ces chiffres ne sont pas aussi élevés que le taux d'après guerre qui était de 28,9, en 1947, le nombre de nouveaux-nés était le plus haut de toute notre histoire, 416,825 — ou une naissance à toutes les 75 secondes.

### TAUX SUR 1000 DE POPULATION EN 1953

	Mariages	Naissances	Décès	Augmentation
Nfld.	7.2	33.4	7.1	26.3
N.S.	8.1	27.6	8.8	18.8
P.E.I.	6.1	25.8	8.7	17.1
N.B.	7.9	30.7	8.7	22.0
Qué.	8.4	30.2	8.1	22.1
Ont.	9.4	26.5	9.2	17.3
Man.	9.0	26.3	8.7	17.6
Sask.	8.3	27.5	7.8	19.7
Alta.	10.1	31.3	7.6	23.7
B.C.	9.2	25.8	9.9	15.9
Canada	8.9	28.2	8.6	19.6



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur : GERARD PELLETIER

Rédacteur : FERNAND BOURRET

Publiciste : ROGER MCGINNIS

Bureaux : 8227 boul. St-Laurent, Montréal • Tél. : VE. 3701

Abonnement : un an, \$1.50 le numéro : 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par l'Imprimerie Populaire, 434 Notre-Dame est, Montréal.

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe. Ministère des Postes, Ottawa

## QUEBEC

### Charpentiers-menuisiers

L'Union Nationale Catholique des Charpentiers Menuisiers de Québec, Inc., informe par le présent avis, ses membres que la contribution réduite de \$0.50 pour le mois de chômage doit être payé dans le mois même, soit au bureau ou par la maille, accompagné du livret d'assurance-chômage.

## ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$1940.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1000.00.

Prix du cours \$0.50

### POUR INFORMATION

HENRI PETIT  
Secrétariat des S.C.  
555, Boul. Charest, Québec  
Tél. : 4-4631

ROLAND PROVOST  
1281 Demontigny est,  
Montréal  
Tél. : FA. 3694



LA DERNIERE ASSEMBLEE



Le Syndicat d'Arvida rencontre les autorités médicales

Les officiers du Syndicat National des Employés de l'Aluminium d'Arvida rencontreront d'ici quelques jours les autorités médicales de la région afin de discuter avec ces dernières du coût des maladies et de l'hospitalisation dans cette région.

DANS LE MOUVEMENT GAIN DE NEUF CENTS A LA DOMINION OILCLOTH

UNE VICTOIRE SYNDICALE APRES 13 SEMAINES DE GREVE AMONTREAL ET A FARNHAM — UNE CONVENTION POUR LA DUREE D'UNE ANNEE AVEC RETROACTIVITE DE 5 CENTS AU 15 MARS 1954 — FELICITATIONS AU MAIRE JEAN DRAPEAU ET A LA POLICE DE MONTREAL

La grève des quelque 1100 employés de la Dominion Oilcloth de Montréal et de sa filiale, Barry & Staines de Farnham, a pris fin mercredi par suite d'une entente intervenue entre les autorités de la compagnie et le syndicat des Travailleurs du Linoléum de Montréal et de Farnham.

Il a négocié l'entente



M. Jean Marchand

Le règlement qui met fin à la grève qui durait depuis plus de 12 semaines prévoit une augmentation globale de 9 cents l'heure à compter du 15 mars 1955 au 15 mars 1956 avec une rétroactivité de 5 cents l'heure au 15 mars 1954, date de l'expiration de la convention précédente.

La convention prévoit une formule protégeant le retour au travail sans discrimination, une clause permettant de forcer la compagnie à faire la classification des tâches, une autre gelant les salaires minima pendant la durée de la convention et finalement la promesse d'une discussion pour l'établissement d'un plan d'assurance-maladie-hospitalisation couvrant les employés et leur famille.

Satisfaction des grévistes

Les grévistes tant à Montréal qu'à Farnham ont manifesté leur satisfaction en votant en très grande majorité en faveur du projet d'entente intervenue entre les représentants de la compagnie et les représentants du syndicat.

C'est par un vote de plus de 96 p. 100 que les syndiqués de Farnham ont voté en faveur du retour au travail de la signature de la convention tandis que ceux de Montréal votaient en faveur du règlement dans la proportion de 97 p. 100 au bulletin secret.

C'est M. Maurice Vassart, agent d'affaires de la Fédération des Pro-

Une grève parfaite

Lors de l'assemblée qui mettait fin à la grève à la Dominion Oilcloth, tous les orateurs ont été unanimes à louer l'attitude des grévistes durant la grève. M. Marchand a déclaré que le syndicat allait rentrer au travail dans toute sa vigueur et tous les grévistes la tête haute car ils ont mené un combat efficace.

De son côté, M. Philippe Girard a déclaré que le succès de cette grève reposait sur l'effort personnel de chacun des grévistes. Après 31 années de syndicalisme, il me faut dire, ajoutait M. Girard que c'est la première fois que je vois une grève si bien disciplinée, si bien organisée et de si nombreuses présences aux assemblées quotidiennes après trois mois de grève. C'est la grève la plus parfaite que j'ai jamais vue, conclut-il.

duits Chimiques, qui a soumis aux grévistes de Farnham le projet d'entente tandis que M. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCG agissait de même à Montréal, mercredi avant-midi.

Le retour au travail

La compagnie s'est engagée à ne faire aucune discrimination et à ne pas exercer de représailles contre tout ouvrier du fait de la grève ou d'incidents qui ont pu se produire durant la grève. Le syndicat a accepté d'agir de la même façon à l'endroit des quelques employés qui ne font pas partie du syndicat.

La compagnie s'est aussi engagée à reprendre ses employés dans un délai de six jours à compter de la date de la signature de la convention collective, à condition que tous se rapportent au travail dans le même délai; elle a aussi convenu de réinstaller chaque travailleur dans l'occupation qu'il remplissait lors de la date de la déclaration de la grève, soit le 15 novembre 1954.

La séniorité

La compagnie a aussi accepté de fournir au syndicat une liste d'ancienneté des employés et de tenir cette liste à date et d'en faire parvenir copie au syndicat à tous les trois mois. La compagnie s'est aussi engagée à respecter la séniorité des employés quand il s'agira de les rappeler au travail lorsqu'il y aura un renvoi par suite du manque de travail.

La classification

En ce qui concerne la classification des employés, l'un des points en litige les plus importants, le syndicat a remporté une grande

L'ENTENTE EN QUELQUES LIGNES

- 1 — Gain de 9 cents l'heure à compter du 15 mars 1955 au 15 mars 1956;
2 — Rétroactivité de 5 cents l'heure à compter du 15 mars 1954;
3 — Les jours de Noël et du 1er de l'An payés s'ils tombent un samedi ou un dimanche;
4 — La protection du retour au travail;
5 — La reconnaissance de l'ancienneté lors d'un retour au travail;
6 — Un comité chargé d'examiner la classification avec les pouvoirs nécessaires garantissant son efficacité;
7 — Une convention d'une durée d'une année à compter du 15 mars 1955;
8 — Le règlement des griefs à Farnham.

Le comité qui groupe des représentants de l'Association des Manufacturiers canadiens, de la Chambre de Commerce de Québec, du Jeune Commerce de la ville de Québec et de la ville de Montmorency, des entrepreneurs généraux en construction et des représentants des municipalités de Québec, Charlesbourg, de Giffard, de Montmorency et de St-Romuald, s'est donné pour tâche première d'étudier sous tous ses angles le problème du chômage lequel n'est pas simplement saisonnier comme on le prétend mais bien chronique.

Le comité a résolu de demander au gouvernement fédéral de faire suite à sa politique de plein emploi dans le plus bref délai.

Il a préparé la rencontre



Le maire Jean Drapeau

Félicitations au maire Drapeau

Après le vote autorisant la signature d'une convention selon ce projet, les syndiqués de Montréal ont voté un vote de remerciement au maire Jean Drapeau pour son intervention qui a facilité la rencontre des deux parties pour le règlement de la grève et le remerciement aussi pour l'attitude impartiale et correcte des policiers de la ville de Montréal durant la grève.

Les grévistes ont aussi fait parvenir un télégramme de remerciement à l'hon) Antonio Barrette qui se lit comme suit: "Vous remercions d'avoir reçu les deux parties qui ont constaté et voté présence l'entente intervenue entre elles entièrement."

Un comité conjoint pour étudier les problèmes économiques

Sur l'invitation du Conseil Central de Québec, plusieurs associations de cette ville ont formé un comité conjoint d'étude des problèmes économiques du Québec métropolitain.

Ce comité qui groupe des représentants de l'Association des Manufacturiers canadiens, de la Chambre de Commerce de Québec, du Jeune Commerce de la ville de Québec et de la ville de Montmorency, des entrepreneurs généraux en construction et des représentants des municipalités de Québec, Charlesbourg, de Giffard, de Montmorency et de St-Romuald, s'est donné pour tâche première d'étudier sous tous ses angles le problème du chômage lequel n'est pas simplement saisonnier comme on le prétend mais bien chronique.

Le domaine provincial

Dans le domaine provincial, le télégramme que le Comité Conjoint d'Etude des Problèmes économiques du Québec métropolitain a adressé au Gouvernement provincial comprend des travaux aux environs de Québec, comme l'aménagement au pied des Chutes Montmorency et la construction d'un boulevard reliant Montmorency à Québec, qui passerait en dehors des villes et municipalités, selon la proposition du Jeune Commerce de Montmorency; le Comité conjoint réclame également la continuation du Boulevard Tal-

Advertisement for Sun Life of Canada insurance. Text: PLUS DE \$22,000 POUR VOUS A L'AGE DE 65 ANS. OU UN REVENU DE \$150 PAR MOIS, LA VIE DURANT selon votre choix. Si vous mourez avant 65 ans, alors un montant d'au moins \$22,000 devient immédiatement payable à votre famille ou à vos ayants droit.

LES DERNIERS PIQUETEURS



ACTIVITES SYNDICALES

Lors de la dernière réunion du Conseil Central de Québec, M. Eugène Rancourt, vice-président du Conseil central, donna rapport des activités syndicales au point de vue négociations depuis quelques semaines. Plusieurs conventions collectives ont été signées dans l'alimentation, le bois ouvré, la chaussure.

Chez A. Leblanc, alimentation en gros: semaine de 44 heures au lieu de 46 et demi; clause d'ancienneté améliorée pour les employés seniors; assurance-hospitalisation-maladie-salaire (conclue pour la première fois).

Chez J.-B. Renaud, après conciliation: ancienneté améliorée, vacances par ordre d'ancienneté; semaine de travail diminuée d'une heure; congé rotatif toutes les 4 semaines; congé de maladie de 2 jours, sans limitation.

A la Cie Pain Simard, Liée: augmentation de salaire de \$2 à \$4 par semaine, selon la classifica-

Les buts des écoles d'Action ouvrière

Récemment, l'Ecole d'Action ouvrière de Thérford dans les Cantons de l'Est, publiait un prospectus dans lequel on donnait les buts de l'école. Nous croyons qu'il est bon de redire quelles sont les fins que poursuivent les syndicats en organisant ces cours pour les travailleurs syndiqués.

Le premier but est d'éveiller l'opinion publique. En démocratie, l'opinion publique joue un grand rôle. Une opinion publique éclairée, vivante, saine et indispensable au bon fonctionnement de la démocratie. Dans tous les domaines de la vie publique et sociale, l'opinion publique qui a les trois qualités éclairée, vivante et saine, incite les hommes à agir, les empêche parfois de faire des faux pas. C'est un fait admis de tous que l'opinion publique dans notre province et dans notre pays est bien sommeillante, très déficiente. Car sans opinion publique avisée, pas de vraie démocratie. Dans ce domaine, nous avons encore beaucoup à faire.

Le deuxième but de l'Ecole d'Action ouvrière est de renseigner les travailleurs. Les travailleurs sont d'abord des hommes et surtout des hommes intelligents. Ensuite, ce sont des compatriotes, des concitoyens. Vivant en société, nous avons des devoirs à remplir. Les travailleurs vivent en société. Ils sont payeurs de taxes au municipal, au scolaire, au provincial et au fédéral. Ils doivent participer à la gouverne de la chose publique comme les autres citoyens. Tous les hommes sont égaux devant la loi. C'est pourquoi les travailleurs ont besoin d'être bien renseignés sur bien des choses. Plus un homme est renseigné, meilleur est son jugement. C'est un but légitime que de vouloir renseigner les travailleurs. Comme tous les membres des autres classes sociales, ils ne seront jamais trop renseignés.

Le troisième but de l'Ecole d'Action ouvrière est d'ouvrir des horizons. Le peuple canadien-français nous semble avoir une lacune; une certaine étroitesse d'esprit dans ses jugements. Nous sommes trop portés à condamner, à aduler. Par exemple, l'esprit de parti qui anime un trop grand nombre de nos compatriotes est certes un indice d'étroitesse d'esprit, d'un manque d'horizons, d'immaturation dans la vie publique. Les préjugés de classe constituent un autre indice d'étroitesse d'esprit. Parce qu'un homme est employeur, professionnel, ouvrier, il ne s'en suit pas qu'il est mauvais citoyen. Un homme a de la valeur par ses qualités intellectuelles et morales, non par le poste ou l'argent qu'il peut avoir. Nous avons besoin de plus grands horizons.

Le quatrième et dernier but de l'Ecole d'Action ouvrière est de former des syndiqués complets. Qu'est-ce qu'un syndiqué complet? Est-ce celui qui se contente de payer sa contribution? Nous connaissons bien des syndiqués qui répondent dans la négative. Ils ont raison. Le syndiqué complet est celui qui assiste et participe aux délibérations des assemblées de son syndicat. C'est celui qui non seulement ne refuse des responsabilités, mais qui les accomplit avec conscience et ponctualité. Le syndiqué complet est celui qui veut s'instruire, se renseigner, se former, qui travaille. Dans le moment, presque tous les mouvements ont trop de membres sympathisants, honoraires, pas assez de membres militants. C'est la raison pour laquelle nos mouvements marchent tant bien que mal, n'ont pas suffisamment de vie. Ils leur manquent des membres complets.



# TRAVAIL ET FOYER

## A QUI LA FAUTE ?

Le problème que pose la participation des femmes syndiquées, au mouvement, est vraiment d'une grande importance et pour la classe ouvrière en général et plus particulièrement pour le groupe considérable des travailleuses.

Lors d'une rencontre, au dernier Congrès, les représentantes de plusieurs syndicats à majorité féminine en ont discuté. Elles se sont posées la question: à savoir ce qui empêche les femmes de participer plus activement à l'action syndicale, en acceptant des postes dans leurs syndicats?

Les raisons et les préjugés peuvent être nombreux.

**Le syndicalisme, c'est une affaire pour les hommes**

Pourquoi? Surtout, peut-être parce que les femmes sentent que les hommes ne leur font pas confiance. Ces derniers acceptent assez facilement de confier de petites responsabilités à des syndiqués mais en réunions, en congrès, ils ne tiennent aucunement compte de la nécessité d'un apport féminin dans les discussions. Pour ne donner qu'un exemple: les Ecoles d'Action Ouvrière ont très peu tenu compte du recensement féminin. Le problème de la travailleuse a-t-il été sérieusement étudié, dans les cours, les journées d'étude et les programmes d'éducation syndicale?

Les syndiquées devraient pouvoir exprimer des opinions, apporter les expériences de leurs usines, sans le complexe qu'elles sont des femmes et que le syndicalisme n'est pas d'abord pour elles. D'abord, c'est faux, et cela les empêche de faire profiter les autres de leurs expériences.

**Les hommes assument toutes les responsabilités aussi bien les laisser faire et les suivre**

Ce n'est pas une obligation que toutes les tâches soient assumées par des hommes. Déjà plusieurs syndiqués l'ont compris. Mais les hommes ne sont pas entièrement responsables de cette inertie. Car, bien souvent si la travailleuse refuse une responsabilité dans son syndicat, c'est qu'elle croit que son stage à l'usine ne sera que temporaire. Elle se mariera et quittera l'usine. Tandis que l'homme est pris immédiatement par l'idée d'action syndicale, à cause de ses charges immédiates plus considérables, les femmes, elles, prennent plus de temps à comprendre et s'intégrer au mouvement.

Une travailleuse disait l'autre jour: "NOUS N'AVONS PAS ETE HABITUEES A UNE VIE D'ACTION. CE N'EST PAS A L'ECOLE QU'ON NOUS PREPARE ET ENSUITE CA NOUS PREND BEAUCOUP DE TEMPS POUR NOUS NOUS DECIDER A AGIR".

C'est vrai que l'école prépare bien mal les femmes à une vie d'action ou plus simplement à se débrouiller dans la vie. A l'école, on a peur de leur laisser une trop grande liberté, on craint de trop leur faire confiance. Et, comme résultat, une fois rendus à l'âge adulte, les enfants d'hier continuent d'avoir peur. Le problème est à peu près semblable pour les hommes, sauf qu'ils peuvent peut-être se départir plus facilement de leurs complexes et de leurs préjugés. Aussi ils s'intègrent beaucoup plus facilement à la vie active qui est leur vie normale.

que les syndiqués n'essayent pas de Mais il n'y a aucune raison pour se départir de leur peur de "ne pas bien faire" et n'acceptent pas d'être actives à l'intérieur du syndicalisme. Elles doivent avoir une grande confiance en elles-mêmes, car elles représentent une grande

partie des travailleurs et c'est par elles que les véritables problèmes des travailleuses seront connus et que leurs droits seront revendiqués.

A plusieurs reprises les travailleuses syndiquées ont prouvé qu'elles étaient capables de com-

préhension et d'endurance, tout autant sinon plus que les hommes. Pour n'en citer que deux, la grève de Dupuis et celle de la LONDON SHIRTS, qui vient de se terminer après 110 jours d'attente, le prouvent surabondamment.

Renée GEOFFROY

### Lettre de Paris

## UN NOUVEAU STATUT A LA MISSION DE FRANCE

Au milieu des remous causés par l'évolution de la politique étrangère, un autre fait a attiré l'attention des Français en ce début de septembre, la promulgation à Rome du nouveau statut de la Mission de France.

Vous vous souvenez sans doute des polémiques plus ou moins sincères suscitées à l'automne et au printemps derniers par l'affaire des prêtres-ouvriers. Les prêtres-ouvriers, sauf ceux de Paris, appartenaient généralement à la Mission de France, mais la Mission de France n'était pas composée exclusivement par ses prêtres-ouvriers. Ils n'en étaient qu'un aspect. L'origine de la Mission remonte à la publication, en 1943, par les abbés Daniel et Godin d'un livre intitulé "France, Pays de Mission". Les auteurs y constataient, statistiques à l'appui, qu'une partie importante de la France, pratiquement les grandes agglomérations ouvrières et certains cantons ruraux étaient totalement déchristianisés. Des réflexions du cardinal archevêque de Paris, Suhard, sur ce livre, de certaines expériences aussi, naquit la Mission de France.

Elle reposait sur une constatation essentielle; les moyens d'actions ordinaires du clergé étaient inadaptes à la situation décrite par l'abbé Godin. Autrement dit, si certaines régions de la France et certaines couches sociales vivaient en marge de l'Eglise, l'Eglise de son côté vivait en marge d'elles, inadaptee à les atteindre. Dans la pratique, cette constatation posait plusieurs problèmes. D'abord celui d'un prolétariat urbain, vivant hors des paroisses, tout simplement parce que le cadre des paroisses avait été mis en place avant l'existence de ce prolétariat, et pour d'autres couches sociales. Se posait aussi la question des cantons ruraux déchristianisés où le manque de prêtres aggravait la situation, mais où la présence de prêtres vivant dans le cadre des paroisses classiques n'arrangeait plus rien parce qu'on était habitué à se passer d'eux. En dehors du témoignage apporté par les prêtres-ouvriers, il importait donc de refaire les paroisses, mais des paroisses d'un type nouveau, adaptées aux problèmes actuels, plongées dans la vie quotidienne des ouvriers ou des ruraux, desservies par des prêtres vivant en communauté et imprégnés eux-mêmes du climat social ambiant. C'est à cet objectif que répondait la Mission de France. Un séminaire spécial interdiocésain, installé à Limoges, dans le centre-ouest de la France, formait les prêtres destinés à cette mission. Pour mieux connaître le milieu social dans lequel ils auraient par la suite à exercer leur apostolat, ces séminaristes prirent l'habitude d'effectuer pendant leurs vacances des stages dans les usines, ou comme ouvriers agricoles, ou comme dockers.

Il semble que, après les dénonciations que les milieux intégristes firent affluer à Rome, ce fut ce dernier point, la trop grande fréquence des stages de travail qui inquiéta le Saint Siège. En octobre 1953, le séminaire de Limoges ne rouvrit pas. Ce fut la première des mesures qui, échelonnées sur plusieurs mois, semèrent à leur tour l'inquiétude dans l'esprit des ouvriers catholiques français et de nombreux intellectuels. On devine ce que durent être surtout la douleur et l'angoisse des séminaristes de la Mission de France des jeunes hommes qui avaient tout sacrifié pour suivre cette vocation-là et qui se trouvaient menacés d'être rejetés. Cette situation a duré un an. Aujourd'hui, le nouveau statut apporte une première certitude: la Mission de France continue.

Le séminaire de Limoges est transféré à l'abbaye de Pontigny dont le territoire détaché de son diocèse dépendra directement de Rome. Ainsi, un état de chose provisoire se trouve confirmé et régularisé. La Mission acquiert du coup des lettres de créance complètes. On s'en réjouira en France, tout en espérant que ce rattachement à Rome n'amènera pas par la suite d'incompréhensions. La situation spécifique de l'Eglise de France n'est pas toujours exactement comprise, ni les possibilités de l'apostolat ouvrier, s'il est fait dans le cadre même des institutions que la classe ouvrière s'est donnée. On doit reconnaître qu'il existe une civilisation ouvrière, qu'il est possible de transformer en civilisation ouvrière chrétienne, à condition d'abord de l'accepter.

C'est cette perspective qui avait présidé à la création de la Mission de France. Rien ne permet de dire qu'elle ne présidera pas à sa continuation. Toutefois, on attend ici avec beaucoup d'impatience la publication des programmes d'études du nouveau séminaire, le choix du personnel enseignant et du prélat à qui seront confiées ses destinées. On espère voir alors se lever toutes les inquiétudes.

Jean-Jacques LAMONTAGNE

## AVIS AUX INFIRMIERES

L'émission radiophonique consacrée aux problèmes des infirmières passera désormais à 6.03 p.m. le samedi, sur les ondes du poste C.J.M.S.

Auparavant cette émission était entendue le dimanche à 6.15 P.M.

## La radio commence à s'occuper des parents

Peut-être est-ce parce qu'il n'y a pas tellement d'années que je suis mère de famille, mais il me semble qu'il n'y a pas tellement longtemps que la radio s'occupe de nous, les parents. Cette année, cependant, Radio-Canada nous a vraiment favorisés. Peut-être ne sommes-nous pas la majorité de la population, puisque nos enfants peuvent vraisemblablement être plus nombreux que nous, mais nous formons un pourcentage respectable parmi les auditeurs de radio. Et si nous sommes intéressés à entendre de la musique, des romans-fleuves, des commentaires d'actualité, nous voulons aussi entendre parler de nos intérieurs et de nos enfants.

Au moins cinq émissions de Radio-Canada ont régulièrement abordé ces sujets, cette année: La Chronique de la vie conjointe, Le journal d'un père de famille, Le courrier de radio-parents, Fémina, et Entre nous mesdames. Occasionnellement, le forum des Idées en Marche et les interviews de Marcelle Barthe parlant aussi éducation et domesticité.

Les programmes d'enfants du samedi sont probablement aussi une aide précieuse pour les mamans dont les enfants sont assez vieux.

Le ton du Journal d'un père de famille me plaît particulièrement, et l'heure est plus favorable au recueillement que celle des émissions du matin. A 10 heures 15, le jeudi soir, quatre auteurs nous font tour à tour leurs confidences, nous entraînant avec eux dans des examens de conscience qui nous amusent ou nous font réfléchir, selon que les problèmes qu'ils rencontrent avec leurs enfants ressemblent ou non à ceux que nous rencontrons avec les nôtres.

Ce programme a le grand mérite de nous rappeler que nos époux se préoccupent aussi de la conduite des enfants, même s'ils n'en parlent pas autant que nous, les mères. Réginald Boisvert, Gérard Pelletier, André Laurendeau ont l'habitude de s'adresser à nous sur un ton familial, juste au moment où tout le monde est à l'écoute pour le bulletin de nouvelles, et pour beaucoup d'entre nous juste avant que nous ne tournions le bouton de la radio et ne fermions la lumière. En sommes, l'heure propice pour que leurs propos ne se perdent pas dans le brouhaha de nos journées.

Jeanne D.

## Les méditations d'une maman

Les enfants sont couchés! Je pousse un soupir de soulagement. Comment deux petites filles qui n'ont pas quatre ans à elles deux peuvent-elles ainsi m'épuiser, ou plutôt m'énervé jusqu'à ce que j'en perde toute patience?

C'est surtout l'aînée que je trouve difficile. Et je m'aperçois bien que plus sa petite volonté bien personnelle s'affirme, plus elle s'affronte avec la mienne. Elle a ses idées bien définies sur ce qu'elle veut faire, et sur le moment qu'elle choisira pour le faire, et ça n'arrive pas toujours avec les idées que je me suis faites et avec le programme que j'établis pour la journée.

Je me plaignais l'autre jour à mon mari que c'était toujours à recommencer, toujours les mêmes choses à répéter, toujours les mêmes obstacles à surmonter. "C'est cela, l'éducation", me répondit-il. Quand on écoute des confidences et qu'on discute avec d'autres mamans, on est bien d'accord sur telle ou telle méthode d'éducation. Mais à long terme de journées, ce n'est pas souvent d'éducation que nous nous préoccupons. Nous essayons bien de faire de notre mieux, pour le bien des enfants, en autant que nous en avons la patience, mais ce que nous essayons c'est de venir à bout de notre besogne et d'obtenir un peu de paix. Il y a des moments où celui qui viendrait nous parler d'éducation serait fort mal reçu! Heureusement qu'il y a l'heure du coucher, et que nous avons de temps en temps quelques minutes pour réfléchir sur notre comportement avec les enfants, au cours de la journée.

Que nos calculs sont différents, ceux des enfants et les nôtres! Quand nous nous sommes fatigués à leur procu-

rer un gros plaisir, nous espérons qu'ils savoureront leur joie pendant quelque temps, et que nous aurons un peu de paix. Mais ce n'est pas ainsi qu'un enfant calcule. Le passé, aussitôt passé, n'existe plus. Si vous l'avez emmené en ville, il s'est bien amusé, mais à présent il pense au sac de bonbons qu'on a rapporté, et il n'a de cesse qu'il n'en ait vu le fond, ou que vous avez vu rouge...

Et même ces gros plaisirs que vous voulez leur procurer, ils trouvent souvent le moyen de les gâter avant même que les préparatifs soient terminés. Quand vous avez à peine fini de les emmitoufler pour les emmener glisser, l'un des enfants mouille la seule culotte de neige qu'il possède. Et au moment où vous brassez un beau dessert, vous êtes distraite de la cuisine par un mauvais coup pendable, et le beau plat est brûlé.

Il est bien difficile, dans ces moments-là, de conserver une attitude juste et de ne pas céder à la tentation de tous les mettre dans le même sac et de distribuer des punitions collectives. Il n'est pas rare de nous entendre murmurer entre les dents: "Vous autres, si je pouvais tous vous lancer par la fenêtre, ça me soulagerait tellement!"

Les enfants nous prennent beaucoup plus que notre temps et notre énergie. Ils nous accablent tellement que nous ne pouvons nous concentrer sur les besognes qui nécessiteraient de la concentration. Si nous n'y prenons garde, ils nous rongent par l'intérieur, et la patience est l'un des trésors précieux qu'ils nous volent à petite dose.

Heureusement, vient l'heure du coucher, de la méditation, et... des bonnes résolutions.

Jeanne DANSEREAU.



# L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

## Soyez présents

La prochaine assemblée générale aura lieu dans la Salle du Syndicat, lundi le 21 février, à 5 hres p.m. Faites-vous un devoir d'y assister car un agenda très important sera présenté aux membres pour y être discuté et approuvé.

## Glacial

Maintenant que la température arctique est légèrement tombée, nous espérons que plus en plus d'ouvriers congédiés en novembre et décembre seront rappelés à l'ouvrage.

## A.M.E.C.V.

L'assemblée annuelle de l'Association Mutuelle des Employés de Candm Vickers se tiendra dans la Cantine du Département de la Marine, jeudi, le 24 février, 3 5 hres p.m. A cette assemblée sera élu le Comité Exécutif et nous aimerions attirer l'attention des membres de l'Association sur le fait que 25 membres ont droit de présenter un candidat de leur choix pour faire partie de cet Exécutif. Nommez un de vos confrères qui pourraient prendre vos intérêts. Soyons nombreux à cette réunion et démontrons notre intérêt dans cette Association.

## Délégués

Une réunion des Délégués d'Atelier se tiendra lundi le 14 février à 5 hres p.m. dans votre Salle de Syndicat. Nous vous donnerons des nouvelles et des sujets d'intérêt général seront discutés. Tous ces délégués d'atelier sont priés d'assister à cette réunion.

## Arbitrage

L'hon. Juge René Lippé présidera les séances d'arbitrage entre la Co. Can. Vickers Ltd et le Syndicat National des Employés de Vickers (C.T.C.C.) à la rencontre qui aura lieu vendredi, le 18 février à 2 h. 30 p.m. Ce sera la première rencontre depuis les vacances des Fêtes.

## Enveloppes

Le nouveau format des enveloppes de paye dès maintenant employé. Une liste complète des réductions apparaît sur l'enveloppe, ce qui est très apprécié des ouvriers. Le Syndicat avait demandé ce changement et la Compagnie a apporté sa coopération dans cette affaire.

pes de paye dès maintenant employé. Une liste complète des réductions apparaît sur l'enveloppe, ce qui est très apprécié des ouvriers. Le Syndicat avait demandé ce changement et la Compagnie a apporté sa coopération dans cette affaire.

## Coopération

Le Syndicat insiste et continuera d'insister sur le rappel des ouvriers au travail selon l'ancienneté. Nous demandons aux membres de supporter solidement le Syndicat au sujet de cette clause de la convention collective de travail. Cette clause se trouve à l'Article 19 — Paragraphe E. Vérifiez ceci sur votre copie de contrat et soyez déterminé à nous appuyer.

## Encore une fois

Certains employés n'ont pas dû recevoir le Journal "Le Travail" de la semaine dernière, et nous profitons de l'occasion pour demander aux retardataires de vérifier leurs cartes de "retards". Comme nous le remarquons la semaine dernière, les difficultés de transport sont souvent la raison pour les employés d'arriver en retard, mais un employé ponctuel a toujours droit à sa part de mérite.

## Congédiement

Un employé du Département de Génie a été congédié pour avoir enfreint un règlement de la Compagnie concernant l'hygiène. Il a été dénoncé au surintendant du Département par un de ces individus qui se font la spécialité d'imiter Sherlock Holmes. Nous en avons remarqué quelques-uns autour du Plan dernièrement.

## Réciprocité

La collecte faite à la porte de Vickers vendredi dernier en faveur des grévistes de la Dominion Oilcloth Co., a apporté de bons résultats. Le Syndicat des Travailleurs du Linoleum nous demande de transmettre leur appréciation et de remercier les employés de Vickers.

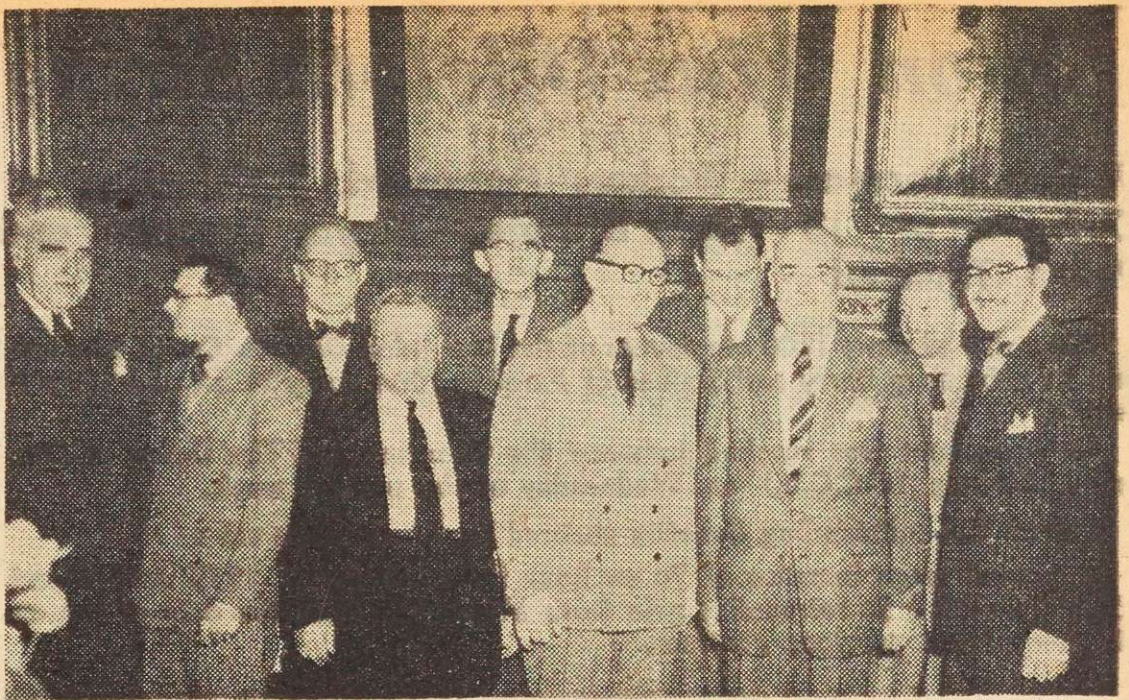


Photo prise lors de la présentation du mémoire au Conseil Central de Montréal aux autorités municipales. On remarque, de gauche à droite : MM. Hugh Hanson, vice-président du Comité Exécutif de Montréal; Yvon Legault, vice-président du Conseil Central; M. Ouimet, membre du Comité Exécutif; Hormidas Délisle, représentant du Conseil Central à l'Hôtel de ville; Gérard Poitras, représentant du C.C. à l'Hôtel de ville; le maire Jean Drapeau; Maurice Sauvé, aviseur technique de la Fédération de la Métallurgie; Horace Laverdure, président du Conseil Central et conseiller municipal; Marcel Lanouette, représentant du Syndicat du Commerce et Michel Chartrand, secrétaire-correspondant du Conseil Central.

# Le maire Drapeau ira voir les gouvernements au sujet du CHÔMAGE

Le maire de Montréal, en réponse au mémoire que lui présentait le Conseil Central de Montréal, admet le problème du chômage à Montréal — La Cité de Montréal va s'attaquer au problème du logement

Son Honneur le maire de Montréal, M. Jean Drapeau a déclaré que son administration ira rencontrer les gouvernements supérieurs au sujet du problème du chômage qui est très aigu à Montréal, a-t-il admis.

Il a de plus précisé que la Cité de Montréal est en assez bonne posture financière pour emprunter des sommes d'argent pour la réalisation de grandes réalisations. Il a ajouté qu'il a l'intention de s'attaquer au problème du logement en précisant que l'aide de la ville s'exercerait dans le but de favoriser la construction du logements à plusieurs pièces pour les familles nombreuses.

Parlant du problème de la circulation, il a déclaré que la Cité de Montréal allait créer un service de la circulation; enfin il a ajouté que le mémoire que la Cité de Montréal allait présenter à la Commission Tremblay examinerait le problème de la taxation et des sources de revenus nécessaires pour administrer la ville de Montréal.

## Le mémoire

Le maire Drapeau répondait alors au mémoire que le Conseil Central de Montréal lui présentait jeudi dernier à l'Hôtel de Ville en soulignant les vues du Conseil central et des syndicats qu'il représente sur divers problèmes tels que le logement, la circulation, les sources de revenu, le chômage, etc.

Après avoir montré que la volonté du Conseil Central c'est de mettre en lumière les principaux problèmes qui confrontent actuellement les travailleurs de Montréal et de suggérer les solutions qu'ils envisagent, le mémoire souligne que ce n'est pas l'intention du Conseil Central de quémander de la Cité la réalisation de choses qui dépassent sa compétence ou sa capacité financière; toutefois la Cité de Montréal devrait faire des pressions auprès des autorités compétentes, soit le gouvernement fédéral ou le gouvernement provincial pour qu'ils assument entière-

ment les responsabilités qui leur sont propres.

## Les sources de revenus

1e—des indemnités plus convenables de la part du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial, en compensation des exemptions de taxes dont bénéficient leurs propriétés.

2e—un subside per capita, comme la chose se pratique en Ontario.

3e—la ville devrait municipaliser la distribution de l'énergie électrique dans les limites de son territoire, sinon elle devrait toucher le trop perçu par l'Hydro-Québec, dans la Cité de Montréal, ou les consommateurs devraient bénéficier d'une réduction de taux.

4e—la ville devrait municipaliser le service du téléphone ce qui serait de nature à lui procurer des revenus substantiels, ou à faire bénéficier les usagers d'une réduction de taux non moins substantielle.

5e—la taxe sur l'essence et les revenus qui découlent de l'émission des plaques d'automobiles, devraient revenir à la ville dans une proportion de 50%, puisque le très grand nombre d'automobiles cause à Montréal des dépenses considérables qui ne sont pas équitablement compensées.

## Le chômage

Parlant du problème du chômage, le mémoire du Conseil Central refute l'argument souvent employé qui veut que le chômage actuel ne soit que saisonnier.

A la fin de janvier 1955, il y avait à Montréal 67,090 personnes dont 50,680 hommes et 16,409 femmes enregistrés aux bureaux d'Assurance-Chômage qui demandaient un emploi. De ce nombre, 58,000 recevaient des prestations d'Assurance-Chômage. Notons également, qu'il y avait 685 vacances à remplir pour les 50,680 hommes en chômage; la plupart des offres d'emploi étaient des fonctions de collets blancs.

Il faut remarquer que l'an dernier, au 31 mars, il y avait à Montréal 59,000 chômeurs d'enregistrés, soit 20,000 de plus qu'en 1953. Cette année nous avons atteint dès le 11 jan-

vier 1955, le total du 31 mars 1954.

Nous comptons parmi les chômeurs 650 outilleurs, 800 machinistes, 350 ferblantiers, 200 fondeurs, 100 chaudronniers, 800 monteuses de charpente d'acier, 350 soudeurs, 400 autres métallurgistes, 500 ouvriers de l'avionnerie, 100 mécaniciens de l'automobile, 500 outilleurs et autres métiers, 2,000 apprentis-métallos, un total de 7,650. En étudiant la répartition des occupations chez les 16,500 femmes en chômage, nous en arriverions à la conclusion qu'il s'agit de chômage chronique et non saisonnier.

C'est donc l'industrie de base, celle des travailleurs spécialisés parmi la main-d'oeuvre la mieux rémunérée, qui est gravement atteinte dans la ville de Montréal. Nous ne sommes pas à même de connaître les démarches s'il y en eut, pour éviter que certaines industries perdent les contrats importants, aux mains de concurrents des Etats-Unis ou d'ailleurs. Inutile d'insister davantage sur le fait qu'une politique réaliste d'habitation et la mise en marche des projets en cours et des travaux de voirie, auraient contribué à fournir de l'emploi et à atténuer la misère et la perte économique que subit la population de Montréal par suite du manque d'emploi.

Le mémoire du Conseil central admet ensuite qu'il ne croit pas que l'administration municipale ait la responsabilité de remédier seule au chômage mais qu'elle devrait faire son possible, dans sa juridiction pour soulager la misère des chômeurs et trouver des associations d'emploi.

A ce sujet, le Conseil Central suggère à la ville d'entreprendre des démarches auprès des gouvernements supérieurs pour mieux répartir les charges imposées par le chômage et solliciter d'Ottawa qu'il verse de l'assurance-chômage à ceux qui veulent et peuvent travailler mais qui ne trouvent pas d'emploi.

Concernant le logement, le Conseil Central, après avoir examiné la situation à Montréal, souhaite la collaboration des trois gouvernements pour l'aménagement des terrains, souhaite la réalisation du plan Dozois et enfin demande à la ville de concéder aux travailleurs organisés en coopérative des terrains sur le domaine St-Sulpice.

# Nouvelles de Lauzon

Depuis quelques jours, la Cie Geo. T. Davie procède au réembauchage d'ouvriers qui avaient été congédiés il y a quelques temps par suite de manque de travail. De nombreux employés se plaignent actuellement que la compagnie rappelle les travailleurs

qui ont moins d'ancienneté que certains confrères.

Le tribunal d'arbitrage chargé de trancher le différend entre le Syndicat des Travailleurs des Chantiers Maritimes de la Cie Geo. T. Davie a fait la visite des chantiers maritimes de Lauzon, dans le but de prendre connaissance des différentes opérations.

Le Comité d'habitation du syndicat révèle que la première maison mise en chantier au début de l'hiver est pratiquement terminée tandis que la deuxième la suit de près. Les ouvriers intéressés à devenir propriétaires de leur maison sont invités à visiter ces maisons et à faire leur demande au syndicat.

## MONTREAL

Mercredi dernier, le Syndicat national des employés du Commerce de détail de Montréal procédait à l'élection de ses officiers pour l'année en cours.

Les élections sous la présidence de M. Lucien Dorion, président de la Fédération du Commerce, ont donné les résultats suivants: président, Jean Riopel; vice-présidente, Gisèle Charest; secrétaire, Denis Fournier; trésorière, Rita Fournier.

Les directeurs sur le comité exécutif qui sont au nombre de trois par section, seront élus par chacune des sections respectives lors de leur prochaine assemblée.

**EXPORT**  
LA MEILLEURE  
CIGARETTE AU CANADA



# Union Wins Oilcloth Strike

**9c Hourly Increase — Workers Expressed Satisfaction at Outcome of 13 Weeks Dispute — Mayor Drapeau and Police Thanked**

The strike of some 1100 employees of the Dominion Oilcloth Co. of Montreal and its subsidiary Barry and Staines of Farnham, has come to an end after 13 weeks.

An agreement was reached between the Company and The Union of Linoleum Workers (C.C.C.L.) on Wednesday of the present week.

Among the outstanding benefits secured for the workers are :

A general wage increase of 9c an hour from March 15, 1955 until March 15, 1956 with a 5c retroactive gain from March 15, 1954 the date of the expiration of the previous contract.

A guarantee of no discrimination has also been secured for the employees, a clause which will permit the union to force the Company to set-up a job classification system, the freezing of minimum wage rates during the life of the present labor agreement and finally the Company has promised to meet the employees and the Union for discussions on the creation of an Insurance-Sickness-Hospitalization Plan which will cover the workers and their families.

## Employees express satisfaction

The workers at both plants in Montreal and Farnham have expressed their full satisfaction by voting to accept the conditions of the new agreement, by a vast majority.

Maurice Vassart, business agent of the Federation of Chemical Workers (C.C.C.L.) announced the good news to the workers at Farnham, while Jean Marchand, general-secretary of the C.C.C.L. did likewise to the employees at the Montreal plant.

The Company has also agreed to supply the Union with an up-to-date seniority list which shall be revised every three months and forwarded to the Union for approval. Recall to work after a lay-off will be by seniority.

## Sore point agreed upon

The Union also won a signal victory by the Company agreeing to the formation of a committee, composed of two Union members, to handle job classification. As Mr. Marchand remarked "winning this point alone merited the calling of the strike".

In respect to the salaries of female workers who were earning \$1.09 an hour, they will be given a boost of 7c an hour from March 15, 1955 until March 15, 1956 with retroactivity of 4c hourly from March 15, 1954. The majority of workers were earning \$1.09 an hour and higher and these employees will now benefit by a 9c hourly increase.

Apart from other paid holidays the workers will now receive the added benefit of being paid for Christmas and New Years days when these two holidays occur on Saturdays or Sundays.

## Union extends thanks

The Union wishes to extend thanks to Mayor Jean Drapeau for his intervention and support given the striking employees, and also the Montreal Police Department for the manner in which they conducted the policing of the strike



## Two-Sided Story by McCann and Duplessis Handed to Tax-Payers

The Quebec tax payers are in a quandary. They don't know which way to turn. Ottawa has advised these tax payers that only to those who pay provincial tax have the right to deduct 10 per cent, while Quebec says all have the right to deduct. These two contradictory statements appeared, one day apart, in the Montreal Star and l'Action Catholique of Quebec.

The first news release credited the Minister of National Revenue, Honorable Mr. McCann while the second despatch was said to have come from the lips of Mr. Duplessis.

According to the Montreal Star's correspondent, Irwin Shulman, Dr McCann stated that the 10 per cent deduction would be allowed only to those who paid provincial tax during 1954.

"While the personal tax exemption and that of married persons are \$1,000.00 and \$2,000.00 respectively, under Federal laws, the equivalent provincial tax exemptions are higher allowing \$1,500.00 and \$3,000.00".

If we understand this language, this means that bachelors who earn less than \$1,500.00 but more than \$1,000.00 will have to pay the total tax to the Federal Government, and will not come under the 10 per cent as the others who earn \$1,500.00 while married people earning more than \$2,000.00 but less than \$3,000.00 will also not enjoy the 10 per cent deduction.

Here is what l'Action Catholique quoted Mr. Duplessis as saying: "Bachelors earning between \$1,000.00 and \$1,500.00 and people with married status earning between \$2,000.00 and \$3,000.00 will continue not to pay" to Quebec and will benefit of the 10 percent deduction.

## M. P. Demands for Idle Shipyard

### M. Maltais suggestions practical

In a speech in the House of Commons in Ottawa on Thursday last February 3, the Member for Charlevoix, Auguste Maltais, went on record in defense of Canada's and Quebec's shipyard workers. Speaking during the discussion on the Throne Speech, Mr. Maltais demanded that the Canadian Government protect the merchant marine of our country which has gradually been turned over to British Registry, and set up a protective system to alleviate the situation.

Mr. Maltais continued by saying: "This means, that a ship built in Great Britain, can use our Canadian ports to load merchandise, which in turn is delivered to another inland port, as taking on a wheat cargo at the head of the Great Lakes and transporting it to Montreal". "This action places our navigation in a precarious state" said the Member, "While the English merchantman earns \$80 a month, his Canadian brother gets \$200 and more. This difference in pay explains the unjust exploitation of our Canadian Merchant Marine". "This situation is not only helping to push our mer-

chant marine off the map, but is depriving Canadian shipyard workers of their livelihood". "Shipbuilding costs in Great Britain are away lower than ours, where shipbuilder's salaries are much inferior to Canadian workers".

### SUGGESTED REMEDIES

Mr. Maltais went on to suggest remedies which would relieve this deplorable situation.

"I demand that the Government, without any further delay notify all members of the Merchant Marine Agreement of their intention to modify the terms of the agreement which was signed in 1931".

"Australia and New Zealand, two members of the agreement, compel all foreign ships that ply their coastal trade to pay the merchantmen the same rate as they receive in home waters". This results in the coastal trade being plied by Australia and New Zealand national vessels.

"The United States even goes further than this by limiting coastal trade to ships of strictly American Registry, and flying the Stars and Stripes".

# SHIPYARD NEWS & VIEWS

## Items of interest to workers at Canadian Vickers Limited, Montreal

### Attend

The next general membership meeting will take place in the Union Hall, Monday February 21, at 5 p. m. Make it a point to attend this meeting as a very important agenda will be presented for membership discussion and approval.

### Frigid

Now that the arctic weather is subsiding somewhat, we look forward to more and more members being recalled to their jobs after the November-December lay-off.

### M.B.A.

The annual general meeting of Canadian Vickers Mutual Benefit Association will be held in the Marine Department Canteen Thursday, February 24, at 5 p. m. This meeting will elect an Executive Board and we would like to call the attention of members of the C.V.M.B.A. that any 25 members in good standing may nominate a candidate of their choice to serve on this Executive Board. You are contributors to the M.B.A. and should show enough interest. Nominate one of your co-workers who will be in a position to look after your interests. Let us attend in numbers and demonstrate our interest in this association.

### Stewards

A meeting for Shop Stewards takes place on Monday, February 14, at 5 p. m., in your Union Hall. Briefing will be given and matters of general interest and membership welfare will come up for discussion. All Stewards are asked to attend this meeting.

### Arbitration

His Honor Judge Rene Lippe will preside at the arbitration proceedings between Canadian Vickers Ltd and the National Union of Vickers Employees (C.C.C.L.) when they meet on Friday, February 18, at 2.30 p. m. This will be the first meeting since the Christmas and New Year's holidays.

### Envelopes

The new format for pay enve-

lopes is now in use and is proving popular with the employees. A complete list of deductions is shown on the envelope and this is appreciated by the workers. The Union requested this change-over from the old order and the Company's co-operation is valued in this matter.

### Co-operation

The Union is insisting and will continue to insist on the recall to work by seniority. You members are asked to stand solidly behind your Union in respect of this clause in the collective labor agreement. The clause referred to is Article 19, paragraph E. Check up on this in your copy of the contract and remain determined to stand behind it.

### Again

Some employees may have not received last Week's issue of their union newspaper 'Le Travail', and we are again taking this means to ask the tardy ones to check up on their 'lates' record. As we remarked last week, transportation difficulties are sometimes to blame for employees being late on their jobs, but the punctual worker is always entitled to this small share of credit.

### Dismissal

An employee of the engineering department (trade 117) was dismissed from his job for breaking a company rule on sanitation. He was reported to the superintendent of the department by another 'pocket edition' of Sherlock Holmes. We have noticed quite a few of these 'obnoxious little creatures' around the Yard lately. Pass the insecticide, Watson!!!

### Reciprocity

The voluntary collection taken up at the Main Gate of Vickers last Friday by the striking workers of Dominion Oilcloth Company, brought gratifying results. The Oilcloth Workers Union has asked us to convey their appreciation and thanks to Vickers employees.

## Briefs from Lauzon

### Seniority

The recall to work at George T. Davie Shipyards will get under way in the next few days. Numerous employees are complaining that the Company is not respecting seniority. Some members, as yet, not recalled, claim more seniority than others actually at work.

### Visitors

In an effort to familiarize themselves with the numerous operations of the Davie Shipyards, members of the arbitration board recently visited the Yard. This

tour of inspection will aid in ironing out different points which came up before the Board in the Shipyard Workers Union (C.C.C.L.) dispute with the Company.

### Homes

The housing committee of the Union has announced that the first of the workers homes is practically finished, while the second is nearing completion. Any worker interested in owning one of these homes is invited to pay a visit to the location and later apply to the Union for full particulars of becoming a home-owner.

## Jobless Picture IS DARKER

One-tenth of Montreal workers are looking for jobs! Latest count gives 58,000 people in this area out of work. This includes 15,000 women workers.

Two years ago the picture showed 42,000 jobless of which 9,000 were women.

So much for the Montreal area. Now for the National picture. The peak figure last February, one year ago, was 600,000 as compared with 400,000 the previous year. Although labor leaders insist they will fight until the jobless figure goes down to 20,000 again, its doubted in Government circles that it will ever go down that far. What are the suggestions made to remedy the unemployment problem?

Most people think the answer lies with the Government.

They want to see a program of public works started so that jobs will be made available.

Another suggestion? It's one that is popular with some labor leaders. That's to stop immigration, or at least control it. While Canada is concentrating on expansion, and considering any setbacks as temporary, the Government has rejected this proposal.

How about the St Lawrence Seaway?

That one will remain a question mark for some time. However, its believed that it will help the situation — at least in this area — this summer.